

ACCEPTÉE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Résolution interpartis adressée au Conseil fédéral

N°

1134

Activités hydroélectriques du barrage du Châtelot sur le Doubs

Depuis le début de l'ouverture du marché de l'électricité, les variations du niveau d'eau du Doubs sont anormalement élevées, en raison des activités hydroélectriques du barrage du Châtelot. Cette situation a des conséquences catastrophiques pour la qualité biologique de ce cours d'eau, surtout dans sa partie strictement suisse.

Ce phénomène s'est particulièrement aggravé depuis la reprise de la gestion du Châtelot en 2006 et en raison d'une importante modification des conditions de turbinage instaurée par les nouveaux propriétaires. Il semble en effet que la production d'électricité soit maintenant axée sur la rentabilité maximale qu'offrent les heures de pointe, provoquant quotidiennement une augmentation brusque du niveau d'eau de cette rivière.

Ce constat est relevé dans un rapport daté de mars 2008, commandé par la Direction régionale de Franche-Comté, qui dit « depuis 2006, la perturbation hydrologique du Doubs franco-suisse s'est aggravée sur l'ensemble du système et notamment sur le tronçon à l'aval de la Goule ». Il est également mentionné en page 38 : « un cadrage de la gamme de turbinage du Châtelot paraît donc nécessaire pour éviter l'aggravation de la perturbation hydraulique constatée déjà en 2006-07 ».

La volonté de rentabilisation maximale de ces installations sans aucun égard pour l'ensemble de la communauté concernée se fait également au détriment des autres barrages situés directement en aval. Ces derniers voient affluer quotidiennement des milliers de mètres cubes d'eau qu'ils n'arrivent pas à stocker et qu'ils ne peuvent par conséquent pas turbiner. Il existe pourtant un règlement d'eau qui prévoit une coordination entre les trois barrages pour éviter ce type de dérive.

De surcroît, ces fortes et rapides variations de débit sont problématiques, en particulier pour la faune piscicole. Si ce mode d'exploitation se poursuit, de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés seront gravement menacées. Cette situation engendre d'ores et déjà des pertes économiques et touristiques conséquentes pour toute la région du Doubs.

Parallèlement, les forces motrices du Châtelot sont au bénéfice d'un label énergie verte pour une partie de leur production, ce qui induit le consommateur en erreur tout en augmentant les profits.

L'utilisation abusive de cette source d'énergie a déjà été dénoncée par les milieux associatifs et administratifs de France et du Jura. A plusieurs reprises, il a été confirmé qu'il s'agissait d'une atteinte à l'intégrité d'une réserve naturelle d'intérêt national. Une charte du Doubs a même été signée sous l'égide des autorités fédérales concernées.

Pour éviter une catastrophe écologique et économique, nous demandons au Conseil fédéral d'entreprendre les démarches nécessaires pour éviter ces éclusées intempestives et quotidiennes qui nuisent à l'équilibre naturel du Doubs et qui péjorent l'ensemble des autres partenaires se situant en aval du barrage du Châtelot.

Les auteurs


Gabriel Willemin


Ami Lièvre

Groupe PDC-JDC

[Handwritten signatures and scribbles for Groupe PDC-JDC]

Groupe PLR

[Handwritten signatures and scribbles for Groupe PLR]

Groupe CS-POP + Verts

[Handwritten signatures and scribbles for Groupe CS-POP + Verts]

Groupe PS

[Handwritten signatures and scribbles for Groupe PS]

Groupe PCSI

[Handwritten signatures and scribbles for Groupe PCSI]

Groupe UDC

[Handwritten signatures and scribbles for Groupe UDC]